

**Expérience en matière d'alerte et  
d'organisation en période de crise inondation**

**Mairie de Poitiers**

**Jean HERVIER**

*Ingénieur de la sécurité civile de Poitiers et de son agglomération*

## **Les inondations à Poitiers**

Depuis 1911, nous avons eu 302 débordements du Clain.

Son affluent, la Boivre, inonde la gare de Poitiers et provoque l'interruption du trafic ferroviaire (lignes Paris-Bordeaux, Paris-La Rochelle, Poitiers-Limoges).

L'inondation centennale provoque :

- l'évacuation de 20 entreprises,
- la coupure partielle ou totale de 40 rues,
- l'évacuation de 35 ERP dont 1 hôpital pour personnes âgées, 2 écoles, 1 collège, etc...
- la coupure de 2 stations de pompage des eaux, de 14 stations de relevage et de 2 stations d'épuration,
- l'évacuation de 450 personnes.

## **Plan communal de secours inondations**

Il a été réalisé à partir de l'inondation liée à la tempête de décembre 1999.

Pour mieux répondre à des situations comportant plusieurs risques (inondation, tempête, etc...).

Il permet :

- d'identifier le risque,
- le déroulement des opérations antérieures à l'alerte,
- le déroulement des opérations à partir de l'alerte :
  - installation du centre opérationnel communal,
  - missions des différents services,
- l'ensemble des actions des services à différents niveaux d'eau (tous les 30 cm) :
  - actions d'information de voirie,
  - actions de fermeture de voirie,
  - actions de mise en sécurité des installations,
  - actions d'alerte des ERP et entreprises en fonction du niveau de l'eau,
  - actions sur les évacuations,
  - conséquences des actions,
  - aide aux sinistrés,
- la gestion de la post-crise.

## **L'alerte**

### **ANTICIPER**

Tous les jours, une vigilance météo est assurée par le service sécurité protection civile.

Dans le cadre des inondations, sont effectués :

- chaque jour, le relevé de pluviométrie,
- l'analyse des prévisions des 5 prochains jours,
- la comparaison à des situations similaires identiques antérieures.

Ces données nous permettent d'anticiper une inondation avec un délai de 36 heures pour le Clain et de 12 heures pour la Boivre.

### **INFORMER**

Dès la pré-alerte avec une tendance à la hausse, une information est diffusée aux habitants par :

- un numéro de téléphone,
- un bulletin enregistré d'information parlée,
- un appel d'alerte automatique par téléphone pour les personnes qui en font la demande,
- des informations sur Internet,
- des panneaux d'information placés aux ponts du Clain et de la Boivre,
- les médias locaux,
- une alerte téléphonique pour les entreprises et les ERP situés dans la zone de crue.

En cas de besoin, une voiture de police munie de haut-parleurs peut être engagée.

Toutes ces informations sont mentionnées sur une plaquette disponible dans la Mairie et les Mairies annexes.